

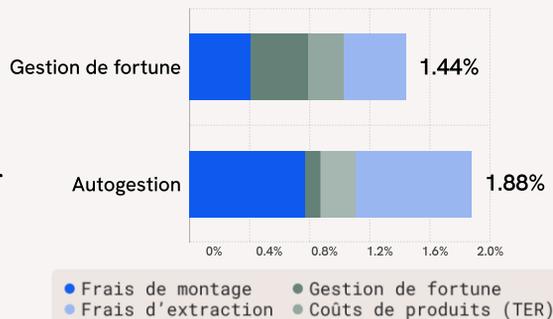
Economico Flash ⚡ #31

Mise en œuvre respectueuse des intérêts :
gestion des actifs versus autogestion

 info@economico.ch
 Dr. Ueli Mettler,
c-alm AG
 Suivez-nous sur
[LinkedIn](#)

Graphique de la semaine : Comparaison des « coûts du round trip » pour l'autogestion versus la gestion de fortune

Proportion	Catégorie d'investissement	ISIN	Description
25%	Obligations CHF	CH0226976816	iShares Core CHF Corp Bond
26%	Actions suisses	CH0226976816	UBS ETF SPI ESG
39%	Actions étrangères	CH0226976816	iShares MSCI World ESG Screened UCITS ETF
10%	Immobilier suisse	CH0226976816	UBS ETF SXI Real Estate Funds



Sources : Extrait de l'analyse détaillée d'Economico, liste des frais Swissquote (état au 14 avril 2025)

Pour effectuer des placements en titres, vous disposez de différentes variantes de services. Le législateur distingue à l'art. 3 let. c FIDLEG entre l'autogestion / « execution-only » (ch. 2), la gestion de fortune / délégation (ch. 3) et le conseil / « advisory » (ch. 4). Quelle est la variante qui vous convient le mieux ? Dans ce Flash, nous comparons la gestion de fortune à l'autogestion.

Alors que dans le cas de la gestion de fortune, vous déléguez l'ensemble de la sélection et du traitement des titres à un gestionnaire de fortune, dans le cas de l'autogestion, vous restez responsable de la sélection des titres et du négoce. Un critère important dans la comparaison est bien sûr le coût.

Nous effectuons tout d'abord la demande suivante pour la gestion de fortune sur la place de marché Economico, que vous pouvez volontiers vérifier par vous-même (en vous enregistrant) :

- **Type d'investisseur = Investisseur privé**
- **Volume de placement = CHF 100'000**
- **Style de placement = Passif**
- **Stratégie standard = Focalisation sur les actions au niveau mondial**

Pour les frais d'aller-retour 1yr examinés dans le [Flash 29](#), les offres de frais vont de 0,87% à 1,44%. Le graphique illustré de la semaine présente la composition du portefeuille de l'un de ces fournisseurs. Les ETF choisis par ce fournisseur peuvent également être achetés de manière flexible par le biais de l'autogestion. Nous comparons maintenant les coûts de ce fournisseur avec ceux du courtier discount leader du marché, [Swissquote](#). Diverses composantes des coûts - notamment les coûts TER des ETF utilisés, les écarts entre l'offre et la demande des ETF et la charge des droits de timbre - sont identiques.

Les différences de coûts sont bien sûr passionnantes :

Honoraires de gestion: Dans la gestion de fortune, le fournisseur choisi demande 0,38% pour 100 000 CHF pour la gestion de fortune et la gestion du dépôt. Chez Swissquote, la gestion du dépôt jusqu'à 100 000 CHF coûte 25 CHF par trimestre ou 0,1% par an.

Courtages : aucun courtage n'est facturé dans le cadre de la gestion de fortune ; dans le cadre de la gestion autonome, Swissquote facture entre CHF 9 et CHF 135 pour les achats et les ventes des quatre positions ci-dessus.

Spreads de devises : Comme le fonds utilisé dans la catégorie est libellé en USD, une opération de change au comptant est nécessaire avant l'investissement. Dans la gestion de fortune, un spread de 0,50% est appliqué à cet effet, chez Swissquote dans la gestion autonome, un spread de 0,95%.

Au total, dans une comparaison concrète, les frais de transaction plus élevés dans l'autogestion l'emportent sur les honoraires de gestion plus bas. Dans certains cas, cela peut être l'inverse. Mais il faut faire preuve d'une grande prudence et d'une grande discipline dans le cadre de l'autogestion pour faire mieux que les frais des gestionnaires de fortune compétitifs.

Takeaways

- L'autogestion peut être moins coûteuse que la délégation/gestion de patrimoine.
- Les ressources que sont le temps, le savoir-faire et la discipline sont toutefois nécessaires.